

LA CONTRACTUALISATION DU PROCES PENAL



Colloque à la Cour de cassation

**Lundi 13 mars 2023
de 9h00 à 16h45**

Grand' Chambre de la Cour de cassation

Entrée 5, quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



- 8h45 **Accueil des participants**
- 9h00 **Allocutions d'ouverture**
Christophe SOULARD, *premier président de la Cour de cassation*
François MOLINS, *procureur général près la Cour de cassation*

MATINÉE
(9h30-12h00)

La contractualisation en amont du procès pénal

Sous la présidence de Renaud SALOMON, avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation, professeur associé à l'université de Paris Dauphine PSL

- 9h40 **Les raisons de la contractualisation de la procédure pénale**
Etienne VERGES, *professeur à l'université de Grenoble*
- 10h00 **La contractualisation de l'enquête**
Anne-Sophie COULBOIS, *commissaire divisionnaire à la sous-direction de la lutte contre la criminalité financière*
- 10h20 **La contractualisation des poursuites**
Renaud SALOMON, *avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation, professeur associé à l'université de Paris Dauphine PSL*
- 10h40 **Pause**
- 11h00-11h40 **La contractualisation au seuil du procès pénal**
- **La correctionnalisation judiciaire**
Philippe PETITPREZ, *avocat général à la chambre criminelle*
 - **Les modes alternatifs aux poursuites, subordonnés au consentement de la personne mise en cause**
Rémy HEITZ, *procureur général près la cour d'appel de Paris*
- 11h40 **Echanges**
- 12h00-14h30 **Pause déjeuner**

APRÈS-MIDI
(14h30-17h00)

La contractualisation lors du procès pénal et en aval du procès pénal

Sous la présidence de **Didier REBUT**, professeur à l'université de Paris Panthéon-Assas, directeur de l'institut de criminologie et de droit pénal de Paris

La contractualisation lors du procès pénal

14h40-15h20

- La contractualisation de la saisine du juge pénal

Céline GUILLET, *procureur de la République financier adjoint*

Maître Jean-Yves GARAUD, *avocat au barreau de Paris*

15h20

- La contractualisation lors du déroulement de l'audience et lors de la fixation de la peine

Jean-Baptiste ACCHIARDI, *premier vice-président au tribunal judiciaire de Bobigny*

La contractualisation en aval du procès pénal

15h40

- La contractualisation du droit de l'exécution des peines

Muriel GIACOPELLI, *professeure à l'université d'Aix-Marseille, directrice de l'IEJ et du Master 2 de droit de l'exécution des peines*

16h00

Echanges

16h20

Clôture du colloque

Jean-Baptiste PERRIER, *doyen de la faculté de droit de l'université d'Aix-Marseille*

16h45

Fin des travaux



5, Quai de l'Horloge - TSA 79201 - 75055 Paris cedex 01

Ce colloque est à suivre en direct sur la page du site internet de la Cour de cassation dédiée aux directs, à l'adresse qui sera communiquée.

Le visionnage du direct n'est pas possible via le navigateur Internet Explorer, nous vous invitons donc à utiliser Mozilla Firefox.

Si vous disposez de l'application [Twitter](#), [Facebook](#) ou [Youtube](#) sur votre smartphone, vous pouvez également suivre ce direct via les comptes officiels de la Cour de cassation.